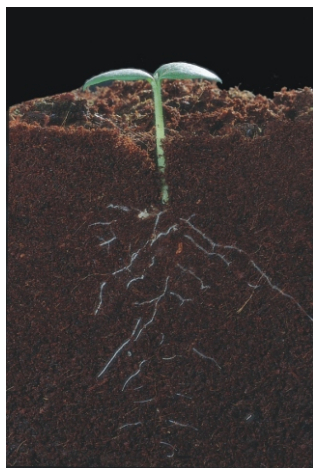


À propos du programme d'accréditation des laboratoires de l'AQC

Les laboratoires participants de l'AQC à travers le Canada et les États-Unis sont impliqués dans le programme CAP (Compost Analysis Proficiency), un programme d'assurance de qualité visant à calibrer les procédures et à évaluer les performances des méthodes entre laboratoires. Les **Test Methods for Examination of Composting and Compost (TMECC)** forment la base des méthodes analytiques de contrôle. Le CAP est administré par le Dr Robert Miller de la Colorado State University.

La liste des laboratoires accrédités par l'AQC est disponible sur le site Internet www.compost.org.



Le Conseil canadien du compost est un organisme national à but non lucratif qui agit, par le biais de ses membres, pour la défense et le développement des usages du compost. Le Conseil agit en tant que relais d'information et de réseautage pour l'industrie du compostage au Canada et, par le biais de ses membres, contribue à la durabilité environnementale des communautés dans lesquelles ils opèrent.



Pour plus d'information sur l'Alliance de la qualité du compost, veuillez contacter le Conseil au 1-877-571-4769 ou par courriel à info@compost.org.

Le Conseil canadien du compost
16, rue Northumberland Street
Toronto, ON M6H 1P7

Tél : 1-877-571-4769

Télé : 416-536-9892

Courriel : info@compost.org
www.compost.org

L'Alliance de la qualité du compost

Un programme volontaire
de qualité du compost
à l'intention de l'industrie



L'Alliance de la qualité du compost ...

Pour la croissance de notre industrie

L'Alliance de la qualité du compost (AQC) est un programme volontaire créé par le Conseil canadien du compost et les producteurs de compost utilisant des méthodes de contrôle normalisées et des protocoles d'opération uniformisés, dans le but d'accroître la confiance des consommateurs lors de la sélection et de l'utilisation du compost.

Éléments clés du programme

- Échantillonnage normalisé du produit;
- Contrôle en laboratoire uniformisé;
- Directives d'utilisation et caractéristiques du produit.

Avantages du programme

Pour les consommateurs

- Habilité à choisir le bon compost pour un certain usage.

Pour l'industrie du compost

- Aide à se conformer aux réglementations;
- Accroît le développement des marchés du compost;
- Construit une industrie crédible et de réputation.



Comment fonctionne le programme :

- Ouvert à tous les producteurs de compost;
- Accent mis sur le produit plutôt que le procédé de transformation;
- Les participants doivent respecter la fréquence d'échantillonnage et les méthodes concernant les comptes rendus;
- Entente annuelle de la licence sur l'utilisation du logo de l'AQC pour l'emballage et la promotion du produit;
- Le programme de l'AQC est géré par le Conseil canadien du compostage et mis en marché à la fois par le CCC et les détenteurs de licence de l'AQC.

Caractéristiques du programme :

- L'installation de compostage doit s'inscrire au programme afin de faire partie de l'Alliance de la qualité du compost;
- La fréquence de contrôle du produit est fondée sur le volume de production annuel (Tableau 1);
- Les échantillons de produit doivent être soumis à un laboratoire accrédité par l'AQC;
- L'échantillonnage du produit tient compte des exigences en matière de réglementation et des paramètres agronomiques;
- Les résultats de laboratoire sont retransmis aux producteurs de compost et au Conseil canadien du compostage;
- Les caractéristiques du produit sont communiquées aux utilisateurs du produit sur une base régulière, selon la méthode prescrite (Tableau 2);
- Si l'échantillon du produit ne rencontre pas les exigences analytiques, le producteur a le droit de retravailler le produit et de soumettre de nouveau l'échantillon à être testé. L'incapacité d'atteindre des résultats analytiques satisfaisants mènera à la non-conformité de la licence;
- Période de validité de la licence annuelle : du 1^{er} septembre au 31 août;
- Frais annuels pour l'obtention de la licence : 700 \$ pour les membres du CCC; 1000 \$ pour les non membres.
(chaque détenteur de licence est également responsable des frais de l'analyse de laboratoire)

Tableau 1 Fréquence de contrôle

| Production annuelle de compost | Fréquence de contrôle |
|--------------------------------|--|
| 1 à 5 000 tonnes | 4 échantillons durant la saison de production |
| 5 000 à 15 000 tonnes | 6 échantillons durant la saison de production |
| Plus de 15 000 tonnes | 12 échantillons durant la saison de production |

Tableau 2 Déclaration des caractéristiques du produit

| | |
|-----------------------------------|---|
| <i>Nom du produit :</i> | |
| <i>Analyses garanties :</i> | |
| Matière organique | ___% |
| Humidité maximale | ___% |
| pH | ___ |
| Ratio C/N | ___ |
| Taille des particules | ___ |
| Sels solubles | ___ |
| Na | ___% |
| <i>Directives d'utilisation :</i> | |
| <i>Poids net :</i> | ___kg (déclaration du Volume à la discrétion du producteur) |